



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

je souhaite obtenir ou renouveler l'autorisation d'acquisition et de détention d'armes pour le tir sportif

Où ...

Je dois déposer un dossier de demande auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture dont dépend mon lieu de domicile.

Au guichet de la préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 BAR LE DUC Cedex
☎ 03 29 77 55 55
courriel : pref.courrier@meuse.gouv.fr

ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Commercy
22 avenue Stanislas
CS 60087
55205 COMMERCY CEDEX
☎ 03 29 91 11 52
courriel : sp-commercy@meuse.gouv.fr

Ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Verdun
1 Place Saint-Paul
B.P. 723
55107 VERDUN cedex
☎ 03 29 84 66 00
courriel : sp-verdun@meuse.gouv.fr

Ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	------------	--	------------	---	---

procédure

Vérifier en ce qui concerne le demandeur :

∞ le bulletin n°2 du casier judiciaire.

∞ une enquête de moralité rapide auprès des services de police ou de gendarmerie.

∞ la consultation du fichier des hospitalisations sans consentement par l'unité territoriale de l'A.R.S.

comment ... (liste des pièces à fournir)

1. le formulaire cerfa n° 12644*02 (modèle 5) dûment complété.
2. 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
3. la copie intégrale de l'extrait d'acte de naissance.
4. 1 justificatif de domicile.
5. 1 copie recto-verso de la licence fédérale de tir valable pour la saison sportive en cours (1^{er} octobre – 30 septembre) visée au verso par un médecin.
6. 1 copie du carnet de tir mentionnant la participation à 3 séances annuelles de tir contrôlé (ou exposé des motifs ayant empêché la participation à certaines séances de tir contrôlé).
7. l'avis préalable délivré par le président de la Ligue de Lorraine de Tir sur proposition du président du club (document demi-format de couleur verte).
8. 1 justificatif de détention d'un coffre-fort ou d'une armoire forte à domicile (facture ou attestation sur l'honneur accompagnée d'une photographie du coffre).

Tarifs

gratuit .

informations utiles ...

- cliquer sur le lien : <http://www.service-public.fr/>

loisirs-chasse et pêche



- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)

